



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/12/2016

Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20161209-M20160578-DE

VOTE

Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part : 01
Adopté à la majorité

L'an deux mille seize, le **vendredi 9 décembre 2016**, suite à la convocation du mercredi 30 novembre, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain , BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, VALLUET Odette ,GAMIETTE Myonette, MATHIASIN Max, FLEMING Félix (conseillers municipaux),

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Alain MANIOC), SOMMEIL Nicole (Procuration à JUDITH Villard) PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel), OPET Ghislaine

Sont absents : NISUS Eric, GOUBIN Fred SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

Secrétaire de séance : Lionel APPOLINAIRE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES
 Directrice adjointe : Lovely ESDRAS

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES



Affiché le

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Créances irrécouvrables : Admission en non-valeur

Exposé des motifs

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances de la trésorerie de POINTE-NOIRE. Il convient donc de les admettre en non-valeur en vertu de l'article L2541-12-9 du code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose pour l'exercice 2016, les créances suivantes :



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/12/2016

Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20161209-M20160578-DE

| Titre | NOM DU REDEVABLE | DATE | MONTANT |
|-------|------------------|------|-------------|
| 47 | Alliance Coiff' | 2009 | 2 449.20 € |
| 41 | DACOURT Edouard | 2009 | 3 425.51 € |
| 40 | LAINÉ Joseph | 2009 | 3 090.00 € |
| 489 | Rabah SCHARTIER | 2015 | 1 800.00 € |
| TOTAL | | | 10 764.71 € |

Soit un montant de 10 764.71 euros (Dix mille sept cent soixante-quatre euros et soixante-onze centimes)

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après échanges de vues

DECIDE à la MAJORITE

Article 1 : D'ADOPTER l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 10 764.71 euros.

Article 2 : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour appliquer la présente délibération

Article 3 : Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC